



ARRÊTÉ n°2025-16

Portant prolongation sur la liste d'aptitude du concours de médecin territorial de 2^{ème} classe, session 2021

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

Vu le code général de la fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L.325-1 à L.325-22, L325-26 à L.325-31, L452-35 et L.452-38,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°92-851 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2014-1057 du 16 septembre 2014 fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des médecins territoriaux,

Vu l'arrêté n°2020-165 du 20 août 2020 portant ouverture de la session 2021 du concours de médecin territorial de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n°2021-14 du 7 janvier 2021 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours de médecin territorial de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n°2021-59 du 18 février 2021 fixant la liste d'aptitude de la session 2021 du concours de médecin territorial de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n°2021-71 modificatif du 3 mars 2021 fixant la liste d'aptitude de la session 2021 du concours de médecin territorial de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n°2023-96 du 20 avril 2023 portant 1^{ère} réinscription sur la liste d'aptitude de la session 2021 du concours de médecin territorial de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n°2024-105 du 20 février 2024 portant 2^{ème} réinscription sur la liste d'aptitude de la session 2021 du concours de médecin territorial de 2^{ème} classe,

ARRETE

Article 1 :

La validité de l'inscription sur la liste d'aptitude au concours du concours de médecin territorial de 2ème classe est prolongée comme suit :

Candidat	Période de prolongation	Motif	Validité d'inscription
BERTHOUX Louise	du 1 ^{er} mars au 31 octobre 2021	Crise sanitaire	Jusqu'au 31 octobre 2025
LANDRY Cynthia	du 1 ^{er} mars au 31 octobre 2021	Crise sanitaire	Jusqu'au 31 octobre 2025
Ouadah Sarah	du 1 ^{er} mars au 31 octobre 2021	Crise sanitaire	Jusqu'au 31 octobre 2025

Article 2 :

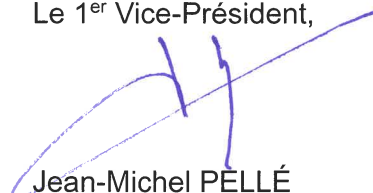
Monsieur le Directeur du centre de gestion du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame le Préfet du Loiret, et sera affiché dans les locaux du centre de gestion.

Fait à ORLÉANS, le 28 janvier 2025

La Présidente
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>



Pour la Présidente et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,


Jean-Michel PELLÉ